

Commandes étrangères placées en Suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1924)**

Heft 45

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CONTINGENT DE L'HORLOGERIE

La Direction Générale des douanes françaises vient de fermer la frontière pour l'importation des mouvements finis et des boîtes en platine ou or jusqu'au 31 mars prochain, sous prétexte que l'importation de ces articles dépassait le montant du contingent dans lequel ils étaient classés.

En attendant que la question soit élucidée, les Chambres de Commerce ont suspendu le visa des factures pour toutes les marchandises rentrant dans ce contingent, c'est-à-dire non seulement pour les mouvements et les boîtes, mais aussi pour les ébauches et les fournitures.

La Chambre suisse de l'horlogerie a immédiatement tenté des démarches en vue de faire revenir l'autorité douanière française sur sa décision.

COMMANDES ÉTRANGÈRES PLACÉES EN SUISSE

Nous avons signalé dans notre numéro de janvier un certain nombre de commandes importantes confiées à des maisons suisses par des entreprises ou administrations étrangères, nous pouvons y ajouter les renseignements suivants qui intéressent également des membres de notre Chambre de Commerce :

La S. A. *Sulzer Frères* à Winterthur a reçu, au cours de la dernière année administrative, un certain nombre de commandes étrangères importantes. Un moteur Diesel déployant une force de 14.600 HP a été livré pour un paquebot anglais de 20.000 tonnes, à 4 hélices; un autre de 4.000 HP pour un bateau hollandais de 15.000 tonnes, à 2 hélices. Le département des pompes de la Maison Sulzer a été chargé d'exécuter une série de ces appareils pour le compte d'une municipalité d'outre-mer, malgré la concurrence de 12 entreprises étrangères. Cette installation comprend en tout 8 pompes d'eau d'une puissance globale de 13.000 HP. Les bonnes expériences faites avec l'installation pour le refroidissement à sec du coke dans l'usine à gaz de la ville de Rotterdam a valu à la S. A. Sulzer frères une nouvelle commande de la part de l'usine à gaz d'Utrecht. Cette installation est pourvue d'un turbo-compresseur pour la récupération de la chaleur perdue lors du refroidissement du coke.

D'autre part, le Conseil d'administration de la S. A. de la *Fabrique de Machines de Théodore Bell et Cie*, à Kriens (canton de Lucerne) a annoncé dans la récente assemblée générale

des actionnaires qu'à côté de quelques commandes importantes d'origine suisse cette entreprise a été chargée d'exécuter des installations pour des chemins de fer à crémaillère au Japon.

Enfin, plusieurs maisons suisses ont reçu des commandes officielles de l'Etat et de communes lettones. Ainsi le ministère des Finances letton a confié à la maison *Huguenin frères et Cie*, au Locle, la frappe complémentaire de 5 millions de pièces de un centime.

TIR FEDERAL D'AARAU

La *Société Suisse des Carabiniers* célébrera en 1924 son premier centenaire. A cette occasion les tireurs de la ville d'Aarau, qui est le berceau de cette Société, organisent un « tir fédéral ». Cette réunion sera le rendez-vous de la grande famille des tireurs suisses qui auront ainsi l'occasion de montrer par leur arrivée en masses leur attachement au drapeau fédéral.

Estimant que nos compatriotes fixés en France ne doivent pas manquer d'apporter leur contribution à cette manifestation, M. le Ministre de Suisse à Paris a pris l'initiative d'organiser une souscription en vue d'offrir des prix à l'occasion du Centenaire de la Société Suisse des Carabiniers.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cette souscription et nous recevrons volontiers, jusqu'au 15 mai prochain, les dons qu'ils voudront bien nous remettre dans ce but.

L'ART RUSTIQUE EN SUISSE

M. Henri Martin, conseiller de Légation, attaché commercial de la Légation de Suisse en Grande-Bretagne, nous prie d'annoncer qu'il a été chargé d'organiser la mise sur pied d'un numéro spécial sur l'*Art rustique en Suisse*, à publier par la revue d'art connue dans le monde entier, *The Studio*, de Londres. Cet ouvrage placé sous les auspices de M. Ernest Chuard, Président de la Confédération et chef du Département fédéral de l'Intérieur, et de M. Charles Paravicini, ministre de Suisse en Grande-Bretagne, doit prochainement voir le jour. Le texte et l'illustration sont dûs à notre compatriote éminent, M. Daniel Baud-Bovy, de Genève, Président de la Commission fédérale des Beaux-Arts et des Arts Appliqués, et la traduction en anglais émane d'un excellent ami de la Suisse, M. Arthur Palliser. Il est prévu une édition française de 1.500 exemplaires,